

Châtillon, le 1er mars 2023

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER LE STADE-JOLIOT-CURIE
Mercredi 18 janvier 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE 18 JANVIER À DIX-NEUF HEURES TRENTE, les membres composant le conseil de quartier le Stade-Joliot-Curie de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 8, sous la présidence de **Mme GOURIET martine**, Adjointe à la Maire et de **Mme CHAMBONNET Geneviève**, co-présidente à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le **08/01/23**

Présents :

Mme GOURIET Martine, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et co-présidente
Mme CHAMBONNET Geneviève, co-présidente

M. BOURLON Michel, Mme CASTAING DEBAT Clotilde, M. CHAMBONNET Didier, Mme FAVEREAU Amélie, M. MOULIN Jean- Marc, M. NADITCH Bruno.

Lesquels formant plus de la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire

Absent(e)s excusé(e)s:

Mme MORANGE-MAJOUX Françoise,

Absent(e)s : M. BADJI Massy, Mme DOUIN Josette, M. FILLEAU Gilles, Mme HIDEUX Anne M.
MICHEL Alain, Mme NOCEIR Nora

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022
2. Fonctionnement du conseil de quartier
3. Point sur le projet de la rue de Malakoff
4. Point sur le sujet " sobriété énergétique"
5. Entretien et dépannage des canalisations sur les voies privées
6. Procédures de dératisation, demandes et communication
7. Etat des lieux sur le stationnement
8. Point divers et échanges avec le public
9. Date du prochain conseil

1. Approbations du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2022

Le procès-verbal a été envoyé pour lecture, aucune observation n'ayant été indiquée, Ce point est adopté à l'unanimité

Pour information, il est indiqué qu'à partir des mois de mars/avril les procès-verbaux seront mis à disposition du public sur le nouveau site de la ville. Madame Gouriet propose de le faire parvenir de façon individuelle sur demande sur sa messagerie.

2. Fonctionnement du conseil de quartier

La présidente rappelle le fonctionnement du conseil de quartier : les conseils de quartiers ne sont pas des réunions de débats avec le public.

Un temps de parole et d'échanges est prévu en fin de séance lorsque tous les sujets de l'ordre du jour auront été abordés. Pour cela, des feuilles de papier ont été distribuées pour y écrire les questions et sujets que les personnes présentes souhaitent aborder.

Il est indiqué que M. Brière ne siègera plus au conseil puisqu'il a présenté sa démission. Par ailleurs, il n'y a pas de remplacement aux sièges vacants avant la fin du mandat de 3 ans des conseillers actuels. La prochaine élection des conseillers se tiendra en 2024.

3. Point sur le projet rue de Malakoff

Les travaux sont toujours en cours, ils sont au niveau de la phase 2 et sont situés au carrefour Jean Bouin/Roland Garros /Malakoff, elle va s'étendre jusqu'au 3 avril.

Il est demandé aux conseillers de quartiers leurs 1ères impressions sur le terrain :

-Des panneaux sont mal positionnés, des voitures empruntent la rue à contre sens

-Des barrières sont disposées autour des réverbères ce qui oblige les piétons à empiéter sur la piste cyclable.

-Des voitures stationnent sur la piste cyclable, ou sur le trottoir de gauche,
→une information de prévention a été réalisée par les agents de la police municipale par la pose de papiers sur le parebrise. Mais depuis cette semaine les contraventions commencent. Les places supprimées ont été reportées plus loin.

-Il n'est plus possible de sortir de la résidence de la rue de Malakoff pour rejoindre le boulevard de Vanves mais certains le font par facilité et se trouvent en contre sens et pourraient provoquer une collision. Envisager une solution d'empêchement de passer.

-certaines voitures qui empruntent la rue de Malakoff dans l'enfilade du boulevard de Vanves, ne ralentissent pas leur vitesse rapide, serait-il possible de prévoir une chicane pour les faire ralentir ?

-les parents de la crèche actuellement arrêtent leur véhicule juste devant la structure au risque d'accident.

→des places dépose minute sont prévues auprès de la crèche le petit prince afin de permettre aux parents de stationner facilement en sécurité.

Les phases suivantes de ces travaux sont

Phase 3: Traversée du Square Dreyfus

Durée : 04/04/23 => 17/04/23

Avant les travaux de création de la piste cyclable, les jeux pour enfants seront déplacés dans le square Dreyfus afin qu'ils restent accessibles pendant les travaux.



Phase 4: Rue Roland Garros
Durée : 18/04/23=> 16/06/23

Il est impossible de dire si les délais seront tenus du fait du manque de personnel tant en mairie que dans les entreprises et de la problématique d'approvisionnement de matériaux.

4. Point sur le sujet " sobriété énergétique"

Même si la crainte des coupures d'électricité n'est plus d'actualité, le plan de sobriété entrepris par l'équipe municipale en septembre se met en place afin de faire des économies budgétaires du fait des tarifs en augmentation mais aussi pour Limiter le réchauffement climatique.

-Les éclairages ont été réduits pendant les fêtes de fin d'année, de l'église et des parcs.
-l'accélération du passage aux « LED » permet de diminuer de 20% la consommation.

Il n'a pas été possible d'organiser les marches nocturnes évoquées lors de la dernière réunion, pour baisser davantage l'éclairage public. En effet, il n'est pas possible de diminuer les éclairages sous 75% de leur capacité de 23h à 00h et à 50% entre 00h et 6h pour les secteurs équipés en ledLED. Pour les autres types d'éclairage rien en peut être fait cette année.

Il est indiqué que les structures du stade comme les courts de tennis restent certaines fois éclairées, un nouveau rappel à l'ordre sera transmis aux agents et aux adhérents des structures

Les entreprises et les commerces ont été informés en septembre de cette démarche de sobriété et doivent éteindre leurs éclairages, si certains font un écart, il est possible de les signaler en mairie afin que le rappel soit fait. Ainsi que pour les enseignes lumineuses et publicitaires.

Dans les 4 bâtiments publics du quartier : l'école Joliot Curie, le centre Guynemer, la maison des enfants, le stade le chauffage a été baissé à 19°. De plus, la rénovation énergétique des écoles des Sablons et Marcel Doret est prévue.

Les chauffages à convecteurs électriques mobiles ont été récupérés dans les services et bâtiments municipaux.

En ce qui concerne les bailleurs sociaux si des écarts sont constatés, la mairie peut appuyer toute demande rédigée par un représentant des locataires.

Pour rappel les services peuvent aider les chatillonnais :

-Accompagnement des habitants par le CCAS pour apprendre les écogestes.
-Accompagnement de Vallée Sud – Grand Paris par une expertise pour la rénovation énergétique des propriétaires ou copropriétés.

Il est rappelé que les appartements installés dans un immeuble n'ayant pas fait l'objet de travaux de rénovation énergétique, ne peuvent pas être loués depuis le 1^{er} janvier 2023.

5. Entretien et dépannage des canalisations sur les voies privées

Il existe de nombreuses voies privées (rue Alfred de Musset et l'avenue Amélie notamment) sur la ville dont l'entretien de voirie et des canalisations est problématique puisqu'elles ne sont pas répertoriées comme étant sous gestion communale. Suite à la dernière période de fortes pluies, le débordement des canalisations dans ces allées a été considérable et les riverains rencontrent de gros problèmes sur leur parcelle et dans leur sous-sol. En effet, du fait qu'il n'y a pas eu d'entretien régulier de ces canalisations au fil du temps, elles sont maintenant obstruées par un magma de déchets accumulés. Il a été trouvé notamment des barquettes plastiques, et des sachets de déjections canines qui peuvent à terme, provoquer des problématiques sanitaires.

La société Véolia détachée par Vallée sud Grand Paris est venue constater les dégâts et détecter la cause mais n'est pas intervenue car -du fait du caractère privatif du site, ces canalisations n'apparaissent pas sur leur plan.

Pourtant, il est rappelé que les riverains paient des frais d'entretien des canalisations sur leur



facture d'eau identiques à ceux des voies publiques.

Il semblerait que l'entretien de ces canalisations n'ait pas été renouvelé suite au passage en communauté de communes puis au territoire il y a plusieurs années.

A qui revient l'entretien de ces canalisations d'évacuation ?

Suite à la lecture de 2 cas de jurisprudence, il semblerait que l'entretien soit bien à la charge du territoire. Les conseillers demandent à la mairie d'appuyer auprès de celui-ci pour éclaircir la situation administrative de ces voies mais surtout pour intervenir rapidement sur le site pour éviter que les riverains ne se trouvent envahis par des eaux usées dans leur maison.

Pour rappel, les voies privées sur Châtillon représentent 1/3 de terrain de la ville et suscitent de nombreuses problématiques.

6. Procédures de dératisation, demandes et communication

Il y a beaucoup de rats sur la région parisienne depuis plusieurs années suite aux travaux du Grand Paris, donc Châtillon est très impacté.

De nombreuses campagnes de dératisation ont été organisées mais de façon locale et ponctuelle début janvier du côté du stade.

Il est prévu le 6 février une action de dératisation de tout le quartier avec une communication d'envergure auprès de tous les bailleurs et copropriétés et propriétés individuelles de Darty jusqu'au stade.

Pour les pavillons qui posent problème (qui sont vides par exemple), c'est la police municipale qui interviendra sur site.

Mme la Maire a pris un arrêté prévoyant 2 dératisations par an obligatoires à l'échelle de la ville en octobre et en avril. Une information et une réunion seront à organisées en mars.

De plus, une action particulière est menée au niveau du local poubelle, situé au bout de la résidence Malakoff.

Il est suggéré de faire en plus une communication supplémentaire dans le journal de la ville pour rappeler les règles de base de citoyenneté.

-Il est signalé que les agents d'entretien de la maison des 4 vents déposent les sacs de déchets devant le local poubelles de la résidence Jean Bouin, n'y a-t-il pas de bacs pour cet établissement ? → ce sujet sera vérifié

Il a été aussi constaté que des chatillonnais jettent les sachets de déjections canines dans les bouches d'égout.

-Un rappel pourrait-il être fait dans le journal ?

- un message de la part des agents de la police municipale pour mettre en garde ?

- grillager les bouches dégoûts qui limiterait la circulation des rats et le passage des déchets humains ou organiques ?

→Le journal ne peut pas devenir qu'un rappel à l'ordre de toutes les incivilités existantes sur une ville. L'équipe va réfléchir sur la meilleure façon de communiquer et d'agir sur ce sujet.

7. Etat des lieux sur le stationnement

Du fait du réaménagement de la rue de Malakoff, le stationnement se reporte sur l'avenue Clément Perrière. Il est prévu qu'en juin des places deviendront payantes pour 2 raisons :

-rendre au concessionnaire du stationnement payant suite aux places qui ont été supprimées sur la rue de Malakoff.

-Cela permettrait aussi de réguler le stationnement abusif sur cette voie pour donner priorité aux riverains

Les conseillers approuvent l'idée d'avancer cette date selon les possibilités techniques.

Il est indiqué que 50% des places sont fréquemment occupées par des camions et camping-car de plus de 2.5 tonnes sur l'avenue C. Perrière.

-Interdire leur stationnement → vérifier si cela est possible

-Plusieurs propositions sont suggérées :

-Marquage au sol pour délimiter les places le long de l'avenue → sera étudié

- Les durées de stationnement dans le quartier lors d'évènements ne soient pas trop longues gênant les riverains. → veillez à des périodes courtes, vérifier les arrêtés de voirie

-Supprimer des arceaux à vélos pour créer des places supplémentaires → pas possible car l'idée est contraire au programme de l'équipe municipale

-Au niveau de la circulation, il est signalé que le carrefour d'Aywaille est dangereux, les piétons ne s'y sentent pas à l'aise, car il n'y a pas de signalisation du tout. Une solution peut être envisagée ?

8. Point divers et échanges avec le public

- Les coussins berlinois situés sur le boulevard de Vanves, n'empêchent pas les camions de rouler vite ce qui provoque non seulement du bruit mais fait trembler les maisons et provoquent des fissures. De plus, la chaussée est défoncée par endroits ce qui provoquent les mêmes gênes notamment au 8 avenue Clément Perrière. La chaussée y a été refaite d'un côté mais pas de l'autre. La coordination des travaux n'est pas cohérente.

→ proposition de faire réaliser une campagne de contrôle avec le radar par la police municipale sur cette avenue et notamment au niveau du stade. Demande d'un panneau pédagogique rappelant la limitation de vitesse.

→il va être demandé de vérifier les nids de poule sur cette artère pour faire le nécessaire

Le seul système efficace serait l'installation d'un système de chicanes par le stationnement alterné

→les aménagements qui seront proposés dans le plan global de déplacements permettront de mettre en place des solutions. En attendant ces travaux, est-il possible de trouver une solution à moindre coût pour protéger le carrefour du stade ? par exemple, il est proposé d'installer un rondpoint avec des plots en plastique pour ralentir la vitesse sur cet axe. De nombreux enfants circulent dans ces environs du fait de toutes les structures existantes.

-Beaucoup de bruit sur le stade du fait de nombreux évènements très fréquents, les utilisateurs restent dehors après la fermeture du site et font du bruit, les tournois sportifs avec musique dès 9h du matin trop fort. Il n'y a jamais eu autant de bruit sur la période estivale. Les riverains sont très gênés toute la période de la belle saison.

→il va être demandé au personnel du stade d'être plus vigilant sur le son, le bruit et de respecter les horaires de fermeture et l'extinction de l'éclairage afin de ne pas inciter les apéritifs dans le coffre des voitures qui durent jusqu'à minuit.

Le programme de l'équipe municipale prévoyait aussi de redynamiser les quartiers, pour donner de la vie à la ville, d'où le nombre d'évènements importants.

-Pourquoi l'arrêt de l'Amibus du stade a été supprimé ? cela oblige les utilisateurs à prendre le bus RATP.

→l'Amibus est géré par le territoire, les circuits vont être modifiés à compter du 14 janvier 2023 sur toutes les communes pour rentabiliser le service.

Un service public doit il l'être au détriment du service rendu à la population qui n'est pas véhiculée et souvent à mobilité réduite ?

→Une réponse sera donnée ultérieurement, la question sera posée au territoire.

- Au carrefour du café du stade qui est très dangereux il y a eu un accident avec un enfant au mois de décembre ; les parents d'élèves demandent un aménagement, même non pérenne, en attendant le plan global de déplacement.

→le plan global de déplacement sera présenté en février, selon le résultat de cette présentation, il pourra être décidé un aménagement. Il y a déjà un feu et un agent aux horaires de sorties de classes.

Le plan global de déplacement est un fil rouge sur plusieurs années qui sera mis en place au fur et à mesure et selon des priorisations. Il sera présenté en avril à tous les chatillonnais avec une concertation avant une décision du conseil municipal.



-Devant l'entreprise Erhmann tous les matins des camions sont stationnés sur le trottoir ce qui imposent aux piétons de marcher sur la chaussée.

→ les agents de la pm vont passer dans le quartier pour surveiller et intervenir si nécessaire

Le terrain situé face aux bâtiments Erhmann a été racheté par la ville mais aucun projet n'est prévu pour le moment car ce serait trop onéreux. Il faudrait le dépolluer avant d'envisager un projet. Ce sera pour plus tard sans doute au mandat suivant car d'autres investissements structurants (écoles, ludothèque) sont déjà prévus.

-Qu'en est-il des travaux de la piscine ?

→une présentation des travaux de la piscine par Vallée sud est prévue, à l'initiative de la mairie, au chalet des 4 vents en février... ces travaux vont supprimer des places de stationnement notamment celles du petit parking attenant que sera utilisé comme base vie pendant les travaux et vendu à un promoteur ensuite.

9. Prochaine date de réunion du conseil de quartier

Mercredi 12 avril 2023 à 19h30

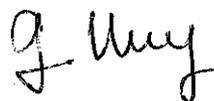
L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 21h45

Adjointe à la Maire



GOURIET Martine

Co-présidente



CHAMBONNET Geneviève

